

*Cette circulaire complète la circulaire n°4538 du 6 septembre 2013.*

<p><b>Réseaux et niveaux concernés</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : secondaire</p> <p><b>Type de circulaire</b></p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p><b>Période de validité</b></p> <p><input type="checkbox"/> A partir du</p> <p><input type="checkbox"/> Du            au</p> <p><b>Documents à renvoyer</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Date limite :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p><b>Mot-clé :</b></p> <p>Appel à projets – Éveil scientifique - Sciences – Espace – Esero</p>	<p><b>Destinataires de la circulaire</b></p> <p>- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</p> <p>- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p> <p><u>Pour information :</u></p> <p>- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;</p> <p>- Au Service général de l'Inspection;</p> <p>- Aux associations de parents.</p>
---	--

<b>Signataire</b>		
Ministre / Administration : AGERS - DG Enseignement obligatoire - Lise-Anne HANSE		
<b>Personnes de contact</b>		
Service ou Association : DG Enseignement obligatoire		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Fouarge Geraldine	02 690 84 46	geraldine.fouarge@cfwb.be
Ladavid Christelle	02 690 83 59	christelle.ladavid@cfwb.be
Service ou Association : ESERO		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Cornet Denis	02 474 70 66	denis.cornet@planetarium.be

## **Appel à projets 2013-2016 - Développer des activités dans des domaines qui touchent aux sciences et à la géographie dans les écoles secondaires / Cycle 2**

Madame, Monsieur,

Début septembre, **un appel à projets triennal** visant à promouvoir et valoriser les activités développées par des écoles secondaires dans des domaines qui touchent aux sciences et à la géographie était lancé (confer circulaire 4538 du 6 septembre 2013 - Appel à projets 2013-2016 / Cycle 1).

Pour rappel, cette initiative s'inscrit dans la dynamique du projet « Espace et Enseignement » développé depuis 2007 dans le cadre d'un partenariat entre la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, l'Inspection, l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et son bureau ESERO belge ([www.enseignement.be/sciences-espace](http://www.enseignement.be/sciences-espace)).

Suite au premier appel, une dizaine d'écoles secondaires ont déposé un projet. Toutefois, certaines écoles n'ont pas été en mesure de rentrer un projet dans les délais initialement fixés. Il a donc été décidé de lancer un second cycle d'inscription des établissements à cet appel à projets.

Les écoles qui souhaitent s'engager dans ce cadre rentrent dans un projet qui se développe sur trois années scolaires : 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

Je vous invite à prendre connaissance ci-après des modalités pratiques de cet appel à projets :

### **1. Cadre**

#### **1.1 OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS**

La mise en place de cet appel à projets poursuit principalement les **objectifs suivants** :

- faire découvrir des sciences vivantes, attrayantes et accessibles par des activités porteuses de sens et accessibles aux élèves ;
- favoriser au sein des établissements scolaires l'organisation d'activités techniques, scientifiques et géographiques fondées sur une démarche d'investigation ;
- amener les jeunes à s'intéresser aux sciences, aux techniques et à la géographie ;
- favoriser l'autonomie des élèves et renforcer les liens entre le milieu de vie et l'école.

#### **1.2 DÉFINITION D'UN PROJET**

Par projet, il faut entendre « un ensemble cohérent d'activités et d'actions à entreprendre dans le but :

- de réaliser des activités techniques, scientifiques, géographiques fondées sur une démarche d'investigation ;
- d'aboutir à une action ou réalisation concrète ».

Les projets peuvent concerner toute l'école, un degré, une classe, ...

### **1.3 CONDITIONS À RESPECTER**

Le projet et ses activités devront nécessairement :

- amener les élèves à construire des compétences dans le domaine des sciences, des techniques, de la géographie ;
- répondre aux prescrits légaux et être en adéquation avec les projets éducatif et pédagogique ;
- s'engager à inscrire le projet dans le projet d'établissement ;
- être soutenus par la direction, voire le Pouvoir organisateur ;
- privilégier une thématique en liaison avec « l'espace » ;
- faire l'objet d'autoévaluations à intervalles réguliers ;
- tenir compte du contexte spécifique ou local de l'école : lien avec le public des élèves, le quartier, la dynamique de l'école, ...

## **2. Qui peut introduire un projet ?**

### **2.1 GÉNÉRALITÉS**

Cet appel à projets est ouvert aux établissements scolaires de l'enseignement secondaire (général, technique et professionnel) ordinaire et spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous réseaux confondus.

### **2.2 MODALITÉS DE PARTICIPATION POUR ENTRER DANS LE PROJET**

Les projets doivent être introduits par le chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur concerné via le formulaire en ligne accessible sur [www.enseignement.be/sciences-espace](http://www.enseignement.be/sciences-espace), rubrique « Appels à projets 2013-2016 ». Les formulaires ainsi complétés doivent ensuite être envoyés via l'adresse mail administrative de l'établissement ou du Pouvoir organisateur à [espace.enseignement@cfwb.be](mailto:espace.enseignement@cfwb.be) pour le **lundi 27 janvier 2014 au plus tard**.

### **2.3 ANNÉES SCOLAIRES 2014-2015 ET 2015-2016**

Pour la suite du projet triennal, chaque école devra adresser un **plan d'actions annuel** via le formulaire ad hoc accessible sur [www.enseignement.be/sciences-espace](http://www.enseignement.be/sciences-espace), rubrique « Appels à projets 2013-2016 ».

Les formulaires ainsi complétés devront également être envoyés via l'adresse mail administrative de l'établissement ou du Pouvoir organisateur à [espace.enseignement@cfwb.be](mailto:espace.enseignement@cfwb.be) :

- pour l'année 2014-2015 au plus tard pour le 6 juin 2014 ;
- pour l'année 2015-2016 au plus tard pour le 5 juin 2015.

### 3. Ressources et suivi du projet

Chaque école engagée dans le cadre du projet « Espace et Enseignement » pourra bénéficier d'un soutien à plusieurs niveaux :

#### 3.1 **APPUI DU BUREAU BELGE ESERO** ([www.esero.be](http://www.esero.be))

- Mise à disposition de **matériel** de l'Agence spatiale européenne (ESA)
- **Visites sur le terrain** à la demande des établissements scolaires

#### 3.2 **FORMATIONS CIBLÉES**

Des formations spécifiques aux besoins exprimés par les écoles secondaires seront proposées par le bureau ESERO.

Dans cette perspective, une réunion sera organisée début décembre 2013 au Planétarium de Bruxelles, situé Avenue de Bouchout, 10 à 1200 Bruxelles, à laquelle les experts universitaires collaborant avec le bureau ESERO seront présents. Il sera demandé à chaque établissement engagé dans le projet de se faire représenter à cette réunion.

#### 3.3 **APPUI DE PERSONNES RESSOURCES**

- **Conseillers pédagogiques**  
Dans la mesure de leurs disponibilités, ils accompagneront les équipes éducatives dans la mise en œuvre de leur projet scientifique.
- **Inspection de l'enseignement secondaire**  
Ils organiseront des visites, procéderont à des évaluations co-constructives au bout desquelles des échanges et conseils peuvent avoir lieu.
- **Comité de suivi**  
Un Comité de suivi sera constitué par la DG Enseignement obligatoire et réalisera un bilan annuel des progressions du projet. Un avis sera alors communiqué à l'équipe éducative afin de les aider dans le déroulement de leur projet.

### **3.4 SOUTIEN FINANCIER**

Dans la mesure des moyens disponibles, un soutien financier de maximum 500 € par année scolaire sera accordé aux projets des écoles qui répondent le mieux aux critères et indicateurs précisés dans le point suivant.

Les subsides octroyés seront nécessairement liquidés sur les comptes bancaires des établissements scolaires ou des Pouvoirs organisateurs.

L'accès à un soutien financier n'est pas une condition de participation au projet « Espace et Enseignement ».

## **4. Critères de sélection et indicateurs**

La sélection des projets retenus se fera sur la base des critères et indicateurs suivants :

### **ÉLABORATION DU PROJET**

- Choix de la thématique permettant d'entrer dans le projet et de le développer ;
- Définition des besoins de l'équipe ;
- Réalisation d'activités techniques, scientifiques, géographiques fondées sur une démarche d'investigation ;
- Finalisation du projet par une action concrète porteuse de sens.

### **PERTINENCE DU PROJET**

- Prise en compte de la construction de compétences dans le domaine des sciences, des techniques, de la géographie ;
- Référence explicite aux projets éducatif et pédagogique ;
- Engagement d'inscrire le projet dans le projet d'établissement ;
- Rôle de la direction dans le projet ;
- Sens du projet par rapport au contexte spécifique ou local : lien avec le public des élèves, le quartier, la dynamique de l'école...

### **COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES**

Les compétences développées seront en lien avec les référentiels.

### **ACCÈS À UN SOUTIEN FINANCIER**

Les dépenses introduites devront nécessairement concerner :

- l'acquisition de matériel pédagogique à caractère scientifique ;
- le financement de visites à caractère scientifique ;
- le financement d'animations à caractère scientifique.

Le matériel, les visites et les animations devront servir de catalyseur au projet.

Aux demandes similaires, une priorité sera accordée aux écoles n'ayant pas encore bénéficié de soutien financier dans le cadre du projet « Espace et enseignement ».

## 5. Procédure de sélection

Un **jury** sera mis en place et présidé par la DG Enseignement obligatoire. Il sera **composé** :

- de trois inspecteurs de l'Enseignement secondaire ordinaire (DI et DS) et/ou spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- de deux représentants de l'ESERO ;
- d'un représentant de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs.

Les étapes de cette procédure seront les suivantes :

**1°** Le jury recevra les **candidatures au plus tard pour le lundi 27 janvier 2014**, la date de validation du formulaire en ligne faisant foi (suivre les instructions en ligne).

L'ESERO se tient à la disposition des équipes éducatives en cas de besoin (élaboration du projet, mise en œuvre, ...) : 02 474 70 66 - [denis.cornet@planetarium.be](mailto:denis.cornet@planetarium.be).

**2°** Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères tels que définis dans le présent appel à projets.

**3°** Le jury communiquera les **résultats** de la sélection à partir du lundi 24 février 2014.

**4°** Un **portefeuille de lecture** sera adressé aux écoles qui auront remis un projet.

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale,



Lise-Anne HANSE